

Extrait du Registre des Délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort

SEANCE DU 13 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize février à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 6 février 2026

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : CA Saint-Lô Agglo : Mme Sylvie LEBLOND, Mme Evelyne MASSICOT, M. Antoine AUBRY, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, M. Emmanuel LUNEL, Mme Morgane BUISSON, M. Patrick SIMON, M. Jacques CLAIRAUX	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Pascal RENOUF, M. Michel LHULLIER, M. Charly VARIN, M. Serge BOSSARD	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES		
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Céline LAUTOUR, M. Michel LEBLANC, Mme Chantal LELAVECHEF	X	X
Pouvoirs : M. Loïck ALMIN a donné pouvoir à M. Christophe GILLES ; Mme Nicole GODARD a donné pouvoir à M. Dominique QUINETTE ; Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR (CC Baie du Cotentin) ; M. Claude JAVALET, Mme Lydie BROTON, M. Jean-Yves LETESSIER, M. Denis LECLUZE, M. Valentin GOETHALS, M. Philippe BRIARD, M. Jérôme VIRLOUVET, (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Damien PILLON (CC Côte Ouest Centre Manche) ; M. Jean LE BEHOT, M. Samuel PACEY (Villedieu Intercom) ; Mme Aurélie GIGAN (CC Coutances mer et bocage)		
Nb de délégués en exercice : 37 Nb de délégués titulaires présents : 22 Nb de délégués suppléants présents : 0 Nb de pouvoirs : 3 Nb de votants : 25		

M. Pascal LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2026-05 : Autorisation d'engager, de mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Le comité syndical peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement afférentes au budget 2026 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026. Cette autorisation est possible dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, à savoir :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts BP + DM
BP 2025 (hors restes à réaliser, crédits afférents au remboursement de la dette et hors dépenses incluses dans une autorisation de programme)	1 128 699.24
Montant maximum à engager en 2025 avant le vote du budget : 25 %	282 174.81

Vu la délibération DEL-2025-47 du 12 décembre 2025, portant autorisation d'engager, de mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026,

Il est demandé d'ajouter les dépenses prioritaires suivantes : acquisition d'un conteneur maritime pour le stockage des déchets électriques sur plusieurs déchèteries :

Opération	Imputation	Montant TTC
9022 – déchèterie de Condé sur Vire	2158	4 620.00 €
9023 – déchèterie de Pont Hébert	2158	4 620.00 €
9029 - déchèterie de Marigny	2158	4 620.00 €
9042 - déchèterie de Percy	2158	4 620.00 €
Soit un total de :		18 480.00 €

Aussi, les dépenses d'investissement prioritaires totales retenues sont désormais définies comme suit :

Opération	Article	Objet de la dépense	Autorisation d'engager
9022	2158	Acquisition d'un conteneur pour les déchets électriques à la déchèterie de Condé sur Vire	4 620.00
9023	2121	Création d'une haie bocagère à la déchèterie de Pont Hébert	1 000.00
9023	2158	Acquisition d'un conteneur pour les déchets électriques à la déchèterie de Pont Hébert	4 620.00
9029	2158	Acquisition d'un conteneur pour les déchets électriques à la déchèterie de Marigny	4 620.00
9033	2312	Equipements et travaux de mise en place de la plateforme de compostage à Cavigny : grilles de caniveaux, ventilateurs, sondes, raccordements électriques, travaux d'éclairage, remise en état des bâches et sécurisation des bassins, lutte incendie	100 000.00
9044	2158	Vidéosurveillance site de Cavigny : caméras thermiques	46 800.00
9027	2158	Rampes de pulvérisation ISDND	45 000.00
9027	2158	Vidéo surveillance ISDND : caméra thermique + dôme	28 800.00
9042	2158	Acquisition d'un conteneur pour les déchets électriques à la déchèterie de Percy	4 620.00
9045	21351	Guérite pour la déchèterie de Carquebut	40 000.00
			280 080.00

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical approuve la modification présentée ci-avant concernant les dépenses d'investissement à engager et mandater dans l'attente du vote du BP 2026.

Ainsi délibéré en séance,
Le 13 février 2026
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal LANGLOIS



Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **20 FEV. 2026**

Mis en ligne le : **20 FEV. 2026**